

Réf.: LA/DEP/2016/011

Objet : Convention sur la protection et la promotion de la diversité des

expressions culturelles (Paris, 20 octobre 2005) - Dépôt d'un

instrument d'adhésion par le Soudan du Sud

La Directrice générale de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture, agissant en sa qualité de dépositaire, communique :

Le 9 mars 2016, la Directrice générale a reçu l'instrument susmentionné.

Conformément aux dispositions de son article 29, la Convention entrera en vigueur à l'égard de l'État ci-dessus trois mois après la date de dépôt de son instrument, soit le 9 juin 2016.

Cette information vous est communiquée conformément aux dispositions de l'article 32 de la Convention.